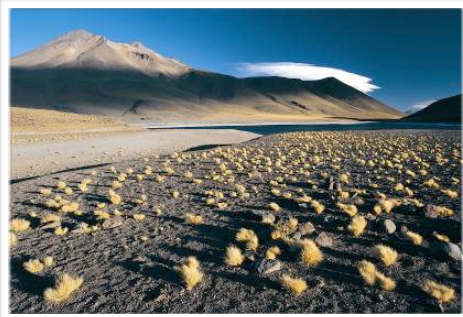


CONFERENCE

À 30 ANS DE LA PRIVATISATION DE L'EAU AU CHILI: CONSÉQUENCES ET ENJEUX



Jeudi 17 octobre 2013 - 18h30
Université de Genève
Uni Mail - Salle R 060

Programme

18:30-19:00: Reportage "Parcellisation du Parc National Lauca"

19:00-19:20: "Gestion et usages des zones humides de montagne par les communautés indigènes aymara du Désert d'Atacama"

MSc Gaëlle Cotterlaz-Rannard

19:20-19:50: "Communautés indigènes et entreprises minières: conflits socio-territoriaux pour l'eau dans le nord du Chili"

Prof. Manuel Méndez Díaz

19:50-20:30: Questions – Débat - Discussion

Organisé par:

Association des chiliens résidents de Genève - acrg@elcanillita.ch
Nouvelles Generations Chili - generations.chili@gmail.com



Avec la soutien de:

Conférence Universitaire des Associations d'Etudiants (CUAE)
France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand



L'objectif de ce séminaire est de présenter les conséquences sociales et environnementales engendrée par la privatisation de l'eau dans le désert d'Atacama (le plus aride au monde). A partir de l'écologie politique, nous analyserons la mercantilisation des ressources naturelles et la perte de culture des communautés indigènes dans le cadre d'un État néolibéral. La multiplicité et l'importance des demandes des différents acteurs, ainsi que leurs caractéristiques sociales et naturelles, ont transformé cette région en un des «hotspots» mondiaux de conflits territoriaux pour les ressources en eau.

En 1981 (sous la dictature militaire de 1973 à 1990) l'État chilien, à travers le «Code de l'Eau», a donné gratuitement aux entreprises privées l'utilisation de cette ressource vitale, ce qui après trois décennies a engendré d'importants problèmes pour le développement du pays. Ces conflits, liés à la possession et l'utilisation de l'eau, sont d'ordre national (LARRAÍN, 2012), mais, c'est dans la Cordillère des Andes du nord du Chili que l'on récence le plus grand nombre de problèmes. En effet, c'est ici qu'on trouve les plus importants projets d'investissements économiques nationaux et étrangers, notamment miniers, estimés à une centaine de milliards de dollars sur les 10 prochaines années (CONSEJO MINERO, 2012). La demande en eau que nécessite ces investissements est colossale et se heurte directement avec les intérêts et besoins des communautés indigènes rurales et des grandes villes comme des zones dites de conservation de la nature.

Quelles ont été les conséquences sociales et environnementales de cette législation? Qui ont été les gagnants/perdants? Quel a été le rôle des pouvoirs publics depuis le retour de la démocratie pour résoudre ce problème? Pourquoi insister sur le Chili comme un «modèle» dans la région? Ce sont quelques-unes des questions qui seront abordées dans la discussion.

Gaëlle Cotterlaz-Rannard est Ingénieur en Espace Rural et titulaire d'un Master en Aménagement et Développement Rural de l'Université de Lyon 2. Elle s'est spécialisée autour des questions et enjeux environnementaux à l'échelle des territoires ruraux. Elle dispose de cinq années d'expériences professionnelles en Amérique Latine : Costa Rica, Mexique et Chili où elle a mené divers projets et études dans la gestion d'écosystèmes sensibles. Au cours des deux dernières années, elle a assumé la coordination d'un centre d'études et de recherche sur les zones humides dans le nord du Chili.

Manuel Mendez Diaz est géographe et candidat au Master de géographie de l'Université du Chili. Il a travaillé en tant que professeur à l'Université de Tarapacá (Arica-Chili) et comme professeur assistant de Licence de Géographie et du Master "Gestion et Planification de l'Environnement" à l'Université du Chili (Santiago, Chili). Au cours des dix dernières années, il a travaillé autour des questions du développement local et des conflits territoriaux dans le désert d'Atacama. Son principal domaine de recherche et professionnel est la gestion de l'eau et les conflits socio-territoriaux entre les acteurs transnationaux et les communautés indigènes dans le nord du Chili